

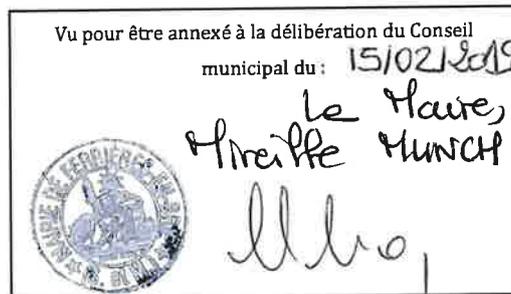
Département de SEINE-ET-MARNE (77)

## Plan local d'urbanisme

### Ferrières-en-Brie



## 1.2 Etat Initial de l'Environnement



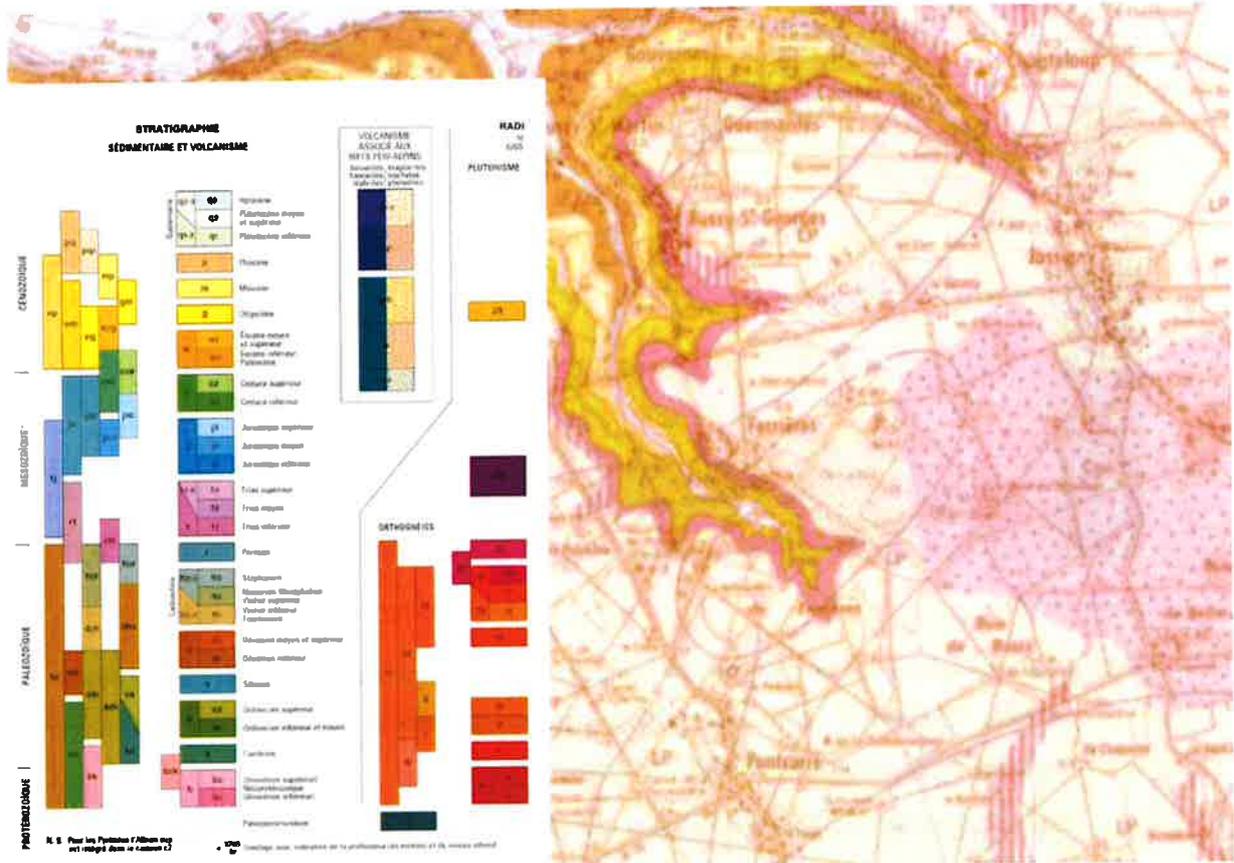
	<p><b>Verdi Ingénierie</b> 99 rue de Vaugirard 75006 PARIS</p>
---	--

# Sommaire

A.	DONNEES PHYSIQUES .....	4
1.	La géologie.....	4
2.	Topographie .....	5
3.	Hydrographie.....	6
4.	Le climat.....	7
B.	BIODIVERSITE.....	8
1.	La préservation et la restauration des continuités écologiques .....	8
	Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE) – Trame Verte et Bleue (TVB).....	8
2.	Les milieux naturels .....	13
3.	Espaces protégés au titre du patrimoine naturel .....	16
	Le réseau Natura 2000 .....	16
	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	17
	Autres zonages d'inventaire et de protection .....	19
4.	Les espèces protégées .....	21
C.	LES RISQUES ET LES NUISANCES .....	24
1.	Les risques naturels .....	24
	Un faible risque inondation .....	24
	Les risques liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles.....	25
	Les risques de mouvement de terrain .....	25
2.	Les risques industriels et technologiques .....	27
4.	Les nuisances sonores .....	29
D.	LA GESTION DES RESSOURCES.....	30
1.	Les plans de prévention contre le réchauffement climatique .....	30
	Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie .....	30
	Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) .....	30
	Le Plan de Protection de l'Atmosphère(PPA).....	31
2.	La ressource en eau .....	32
	Les documents « cadre » sur l'eau : SDAGE et/ou SAGE.....	32
	L'assainissement .....	32
	L'eau potable .....	33
3.	La pollution de l'air .....	33
	Le Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France (PPA) .....	33
	La qualité de l'air.....	34
4.	Les potentiels en énergie renouvelable .....	35
	Le potentiel en énergie solaire.....	35
	Le potentiel géothermique .....	36
	Le potentiel éolien.....	36
E.	LA GESTION DES DECHETS.....	38
F.	LES ENJEUX.....	39

# DONNEES PHYSIQUES

## 1. La géologie



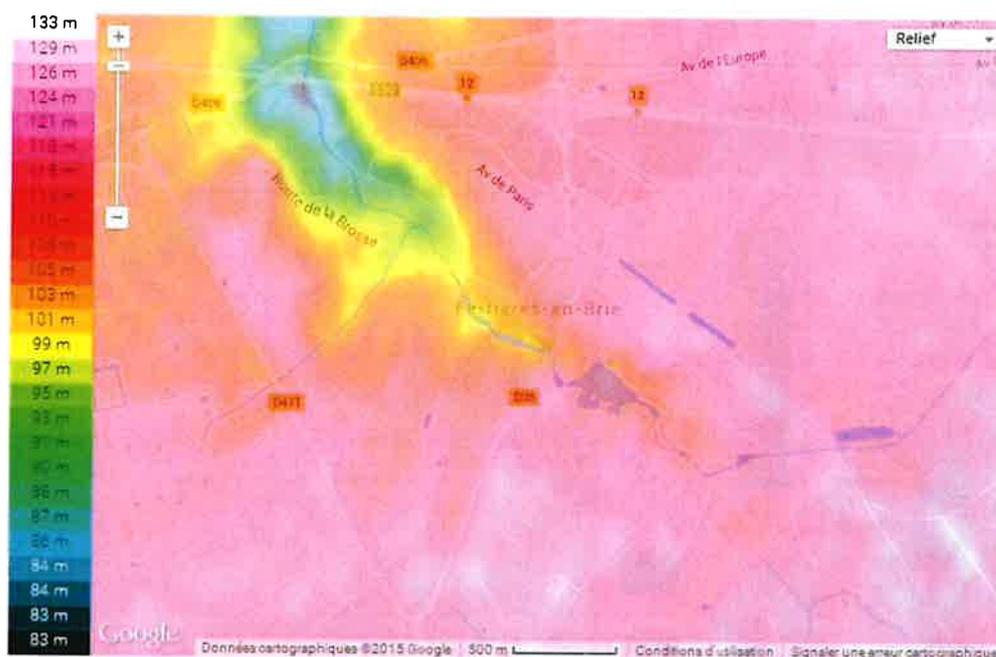
Source : infoterre

Les terrains géologiques pouvant être observés sont d'origine sédimentaire. La carte géologique met en évidence les différentes couches suivantes :

- les Sables et Grès de Fontainebleau ;
- la formation de Brie à Argile, à Meulères et Calcaire de Brie sous-jacent ;
- les Argiles Vertes et Glaises à Cyrènes ;
- les Marnes dites de Pantin et d'Argenteuil ;
- le Calcaire de Champigny.

Les formations superficielles ont recouvert les terrains géologiques décrits ci-dessus plus récemment (au quaternaire) grâce à des phénomènes éoliens, d'éboullis, de dépôts alluvionnaires. Le plateau et une grande partie de la commune sont entièrement recouverts de limons qui masquent les niveaux géologiques. C'est au niveau des versants des vallées (ru de la Brosse) que les formations éocènes et oligocènes sont mises à jour.

## 2. Topographie



Source : google

La Marne traverse le Nord du Département de la Seine et Marne, séparant ainsi deux unités topographiques :

- au Nord : la plaine de France d'une altitude moyenne de moins de 100 mètres où l'érosion a dégagé quelques buttes, notamment le massif de l'Aulnoye ;
- au Sud : le plateau de Brie, vaste plateau uniforme entamé par quelques petits vallons constitués par des affluents de la Marne. Ce plateau présente une légère inclinaison vers le Nord.

C'est à cette dernière entité géographique qu'appartient la commune de Ferrières-en-Brie.

La partie urbanisée de la commune, située sur le coteau exposé au Sud de la vallée de la Brosse, est encadrée par deux plateaux :

- le plateau de Bussy Saint Georges au nord du domaine communal ;
- le plateau sur lequel se situe la forêt régionale de Ferrières.

Le ru de la Brosse dessine des coteaux dissymétriques plus accentués sur la rive droite et de pente plus douce en rive gauche.

L'urbanisation évolue entre les cotes 100 et 119 NGF. Le point le plus bas de la commune est situé au niveau de l'étang de la Taffarette (93 mètres NGF).

### 3. Hydrographie



Source : Géoportail

Ferrières-en-Brie présente un réseau hydrographique très présent sur le territoire. On relève la présence du ru de la Piscop, du ru de la Brosse ainsi que de l'étang de la Taffarette.

Le sous-sol du plateau briard est caractérisé par une alternance de couches perméables et imperméables. Cette alternance détermine la présence de différents niveaux aquifères (couche ou nappe qui contient de l'eau) : la nappe de la formation de la Brie, la nappe du Calcaire de Champigny, la nappe superficielle du plateau. La principale contrainte est due à la présence de la nappe des formations de Brie, relativement vulnérable aux pollutions. Toutefois, les analyses physico-chimiques récentes montrent que l'eau captée est conforme aux normes. Elle est utilisée actuellement pour l'alimentation en eau potable de la commune de Ferrières-en-Brie.

Il est à noter qu'aucune zone inondable n'est identifiée sur le domaine communal.

Toutefois, certaines zones humides sont recensées dans le territoire communal. Elles correspondent à deux types de milieux : les abords des rus et les abords des mares et étangs.

*Aux termes de l'article L.211-2 du Code de l'environnement, les zones humides sont « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salés ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».*

#### **4. Le climat**

Le climat de Ferrières-en-Brie est celui de la région parisienne, c'est-à-dire un climat semi-océanique influencé par des perturbations continentales du Nord-Est.

Les hivers sont relativement doux voire frais et les étés sont assez chauds.

Les précipitations sont peu abondantes, 600 à 700 mm/an, étalées sur 160 jours environ.

Le régime moyen des précipitations se caractérise par des maxima en automne et des averses d'orage en été, et un minimum en avril.

La région se caractérise par la fréquence du brouillard (environ 40 jours par an répartis sur 3 mois : novembre, décembre et janvier).

Le nombre de jours de gel est relativement important puisqu'il atteint 50 jours en moyenne sur 30 ans (1950 – 1980). Il faut toutefois noter que ces chiffres ont tendance à diminuer de 10% voire 20 % selon les années depuis 20 ans environ.

Les vents dominants, en fréquence et en intensité, sont de secteurs Nord-Est et Sud- Ouest, avec une vitesse moyenne comprise entre 2 et 4 mètres par seconde. La période la plus venteuse se situe entre les mois de décembre et de février.

# A. BIODIVERSITE

## 1. La préservation et la restauration des continuités écologiques

### *Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE) – Trame Verte et Bleue (TVB)*

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit (article 23) « pour stopper la perte de biodiversité sauvage et domestique, restaurer et maintenir ses capacités d'évolution, l'Etat fixe comme objectifs la constitution, d'ici 2012, d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permettrait de créer des continuités territoriales ».

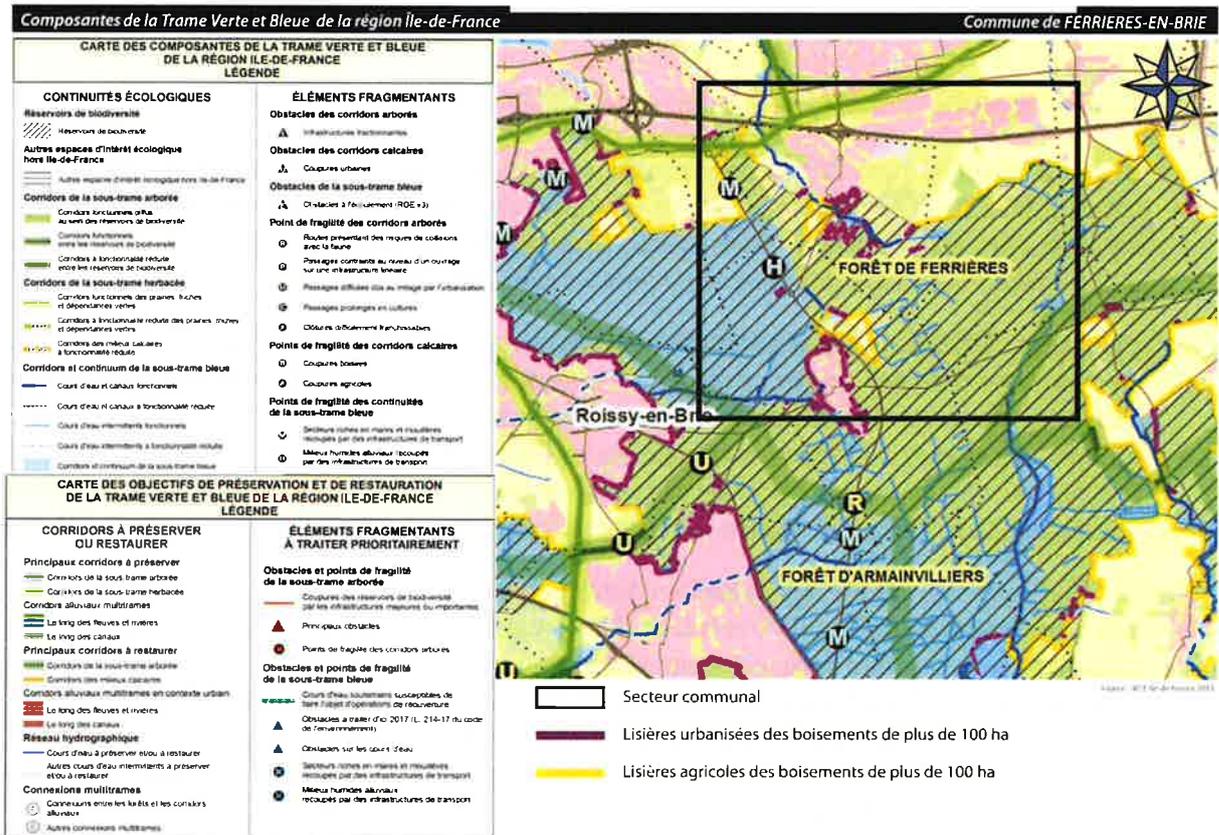
L'examen du SRCE Île-de-France identifie plus de 70% du territoire communal comme réservoir de biodiversité en milieu boisé (forêt de Ferrières), à préserver. Ce milieu s'inscrit en continuité des milieux présents sur les communes voisines, plus spécifiquement Pontcarré. Néanmoins, il est interrompu à l'ouest par la nouvelle zone d'activité de Lamirault à Collégien et au Nord par l'autoroute A4. Le ruisseau de la Brosse est busé sous l'autoroute et a par conséquent perdu une part importante de sa fonction de corridor écologique. Le continuum écologique représenté par le ruisseau des Brosses n'est donc pas continu vers le Nord.

Le SRCE matérialise des linéaires de lisières urbanisées à la limite de ce boisement de plus de 100 hectares, notamment à proximité du Ru de la Brosse et de l'Etang de la Taffarette. Au Sud-ouest du territoire communal, le milieu forestier comprend un vaste secteur de milieux humides avec une concentration de mares et mouillères, à préserver. Deux points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue existent au sein de ce réservoir : il s'agit du recoupement par une infrastructure de transport (la D471) du secteur de mares et mouillères et de milieux humides et alluviaux. La vallée du ru de la Brosse, avec ses milieux aquatiques et humides et sa ripisylve, constitue également la trame bleue du territoire.



*Passage busé sous l'A4*

Le SRCE-TVB est adopté en Île-de-France depuis 2013. Cette TVB vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel à l'échelle locale.



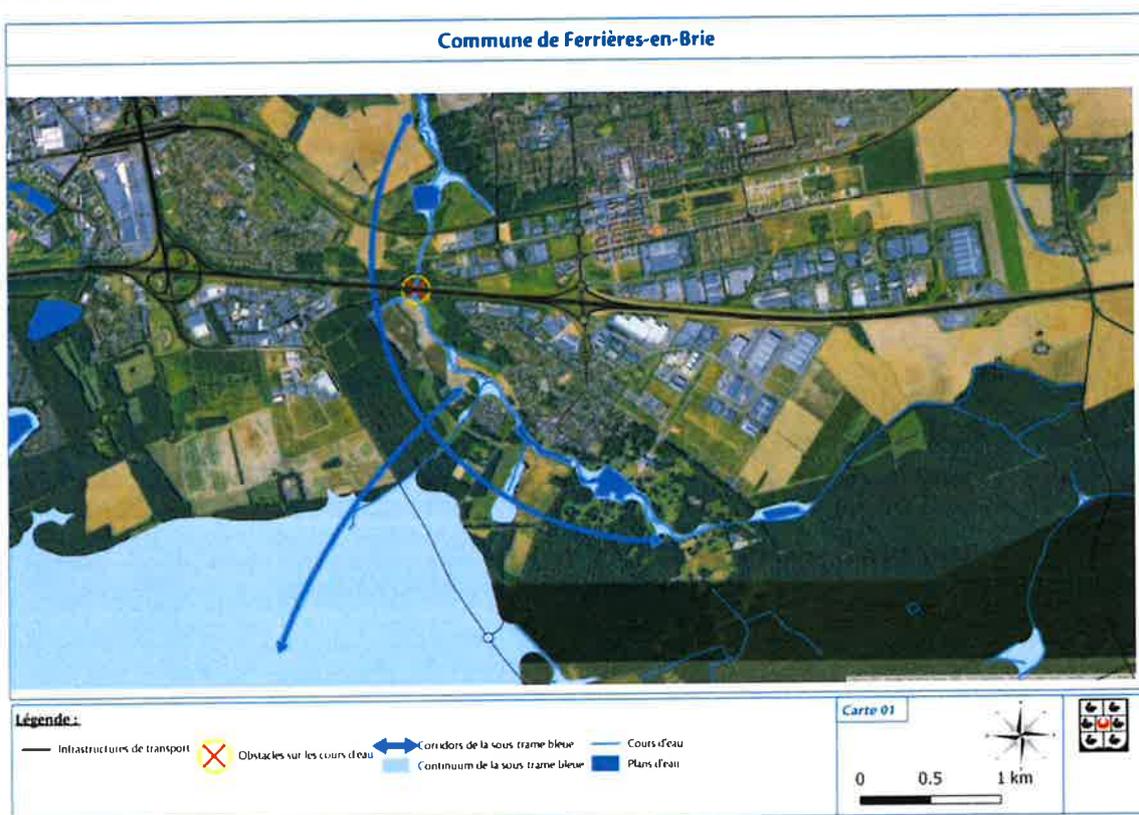
Le milieu forestier constitue une continuité écologique diffuse de la sous-trame arborée (trame verte). Le Nord-ouest de la commune est traversé par un corridor de la sous-trame herbacée (prairies, friches et dépendances vertes) fonctionnel (trame verte). Un cours d'eau, le ru de la Brosse, accompagné de plans d'eau, traverse le territoire du Sud-est au Nord-ouest (trame bleue), notamment alimenté par le ru de Piscop (cours d'eau intermittent). La carte des objectifs du SRCE identifie ces éléments comme étant à préserver.

Les corridors locaux sont supportés par des cours d'eau, particulièrement utilisés par la faune qui se sert du milieu aquatique, de la ripisylve ou des abords non artificialisés pour se déplacer et se cacher. Les sous-trames comprennent :

- o le cours d'eau de la Brosse en lui-même, et son affluent le Piscop ;
- o les milieux forestiers humides et la ripisylve ;
- o les milieux ouverts humides ;
- o les prairies.

Malgré la présence d'éléments fragmentants, ces corridors sont dans un état de conservation favorable qui nécessite leur préservation.

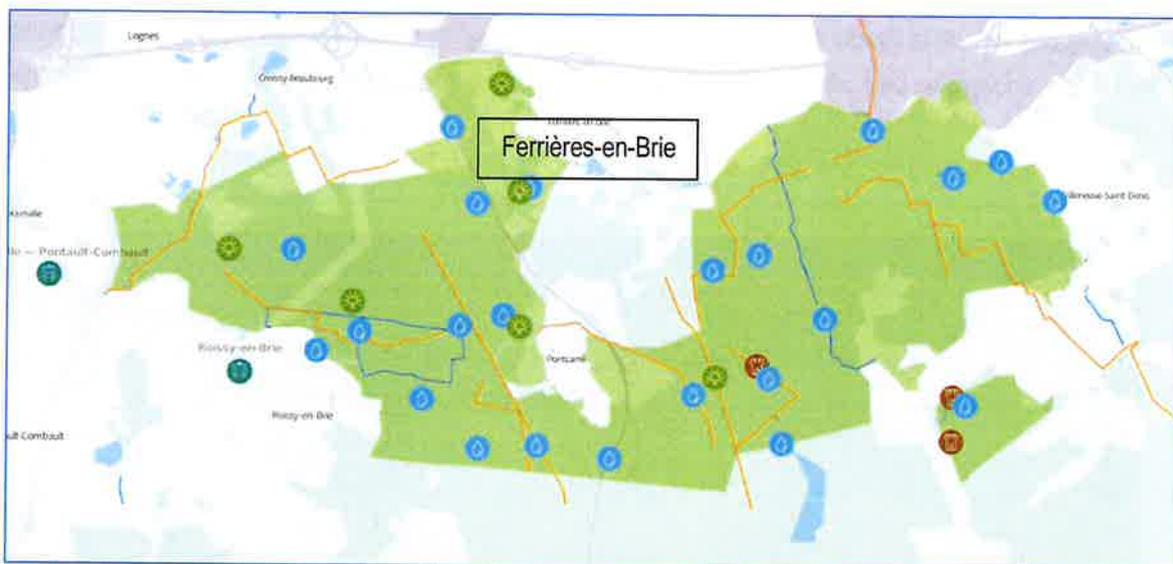
Ainsi, la vallée du ru de la Brosse forme avec la vallée de la Gondoire au Nord (commune de Gouvernes) un vaste ensemble d'espaces ouverts en forme de croissant constituant la trame verte et bleue. Cette trame humide, organisée le long des vallées de la Brosse et de la Gondoire, entoure un plateau agricole central. Sur le territoire de Ferrières-en-Brie, l'AEV a pour missions l'ouverture de ces espaces naturels au public avec la réalisation de cheminements pédestres et le maintien d'une agriculture raisonnée et de proximité durable. Ces espaces agricoles contribuent à la gestion des ressources environnementales (sols, eau, biodiversité, gestion de l'espace) et du risque d'inondation, leur maintien est donc un enjeu majeur d'aménagement du territoire. Les prairies de la vallée de la Brosse permettent de relier ces habitats et présentent un important enjeu en termes de connectivité. A l'échelle locale, les ripisylves constituent également des réservoirs de biodiversité importants et des zones de transit privilégiées. Cet ensemble de milieux, d'une grande qualité paysagère, fait la jonction entre les deux grands espaces naturels que sont la forêt régionale de Ferrières au Sud et la vallée de la Marne au Nord. Notons toutefois que le ru de la Brosse est busé sous l'autoroute, ce qui lui fait perdre une part importante de sa fonction de corridor écologique. Le continuum écologique représenté par le ruisseau des Brosses n'est donc pas continu vers le Nord.



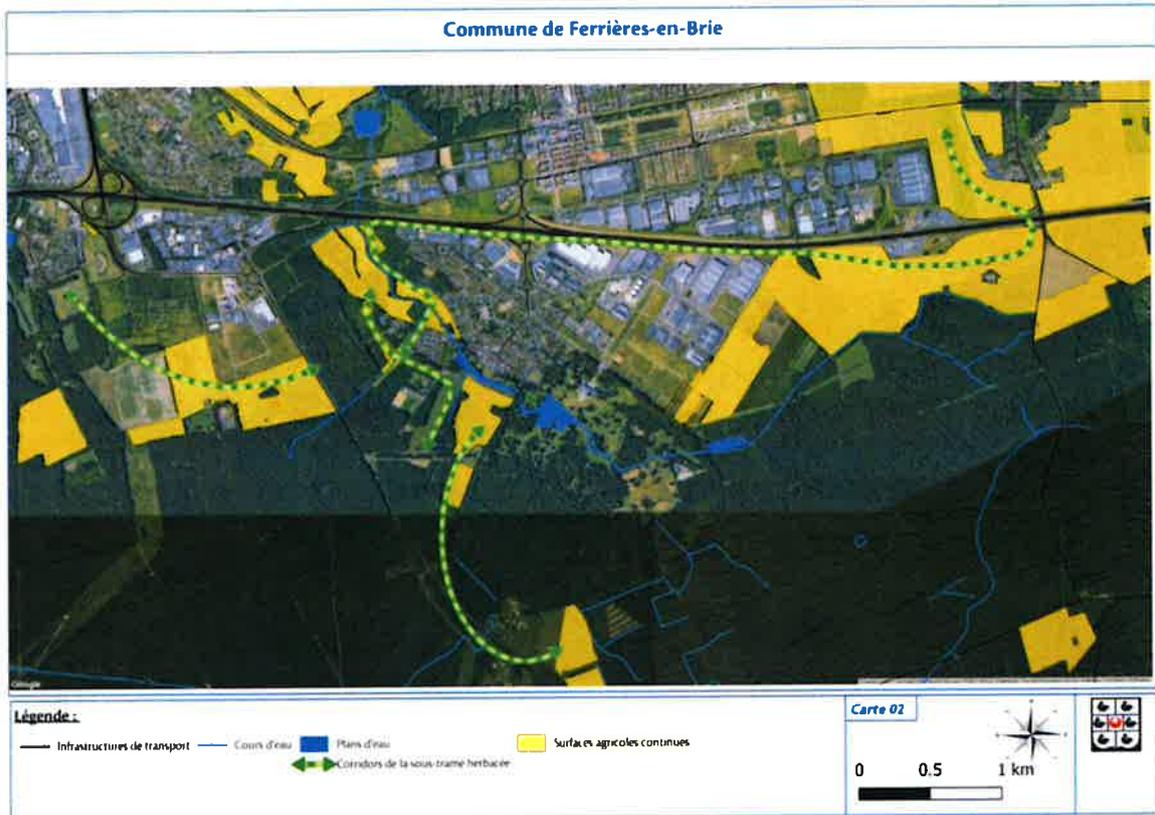
Des enjeux relatifs à la migration des amphibiens existent sur le territoire communal au niveau des étangs de la Taffarette, à l'Ouest sur la commune de Croissy-Beaubourg et au Sud dans la forêt de Ferrières.

La trame verte est représentée par la forêt régionale de Ferrières, forêt à dominante humide dominée par le chêne identifiée par le SRCE comme réservoir de biodiversité et corridor diffus. Les arbres sont le refuge de nombreuses espèces d'oiseaux et les fourrés profitent aux mammifères terrestres. En raison du fort enjeu écologique, toute la forêt est classée en « Forêt à haute valeur pour la conservation » (FHVC) de type 1/3 : aires

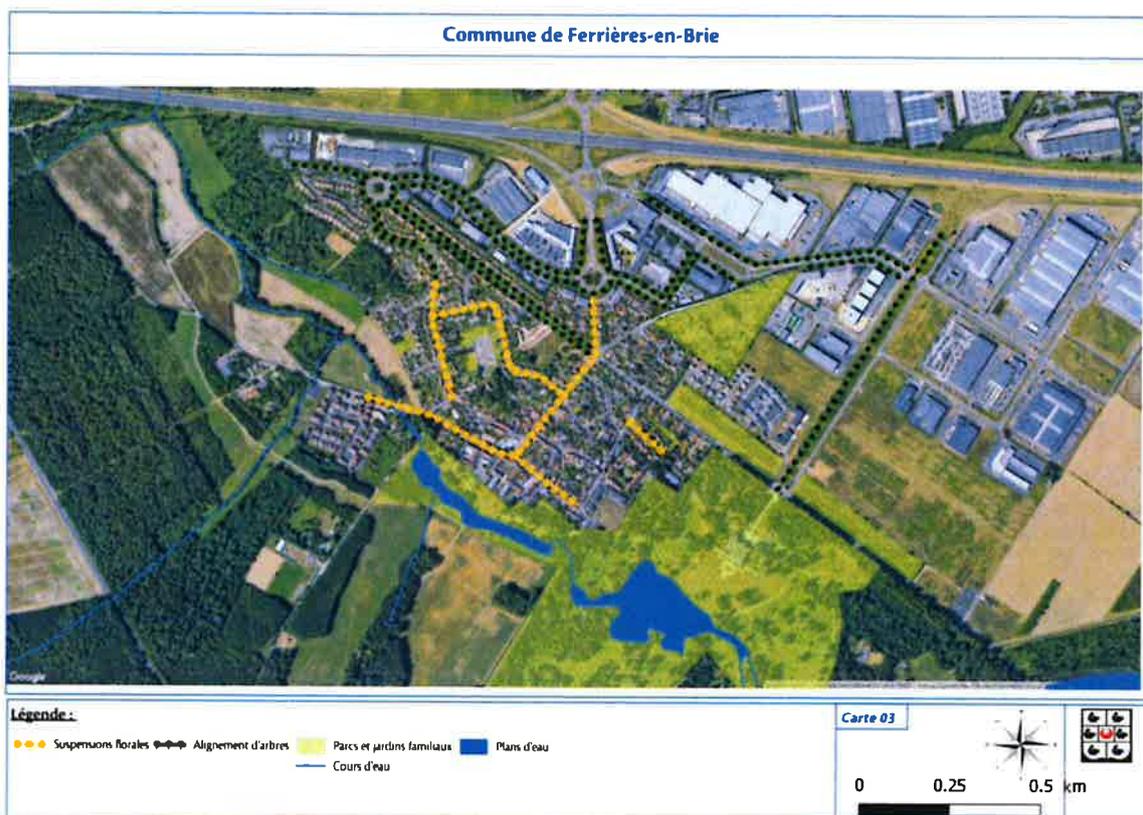
boisées qui abritent des écosystèmes rares ou qui concentrent un haut niveau de biodiversité. Les mesures de gestion associées visent au maintien de milieux ouverts, de haies, de vieux bois ou bois mort, de mares et au traitement d'une grande partie de la forêt en futaie irrégulière, afin de maintenir une diversité d'habitats. L'importance de la mosaïque d'habitats, le maintien de landes et de milieux humides renforcent la qualité des milieux et la biodiversité. La forêt est toutefois fortement découpée par les grands axes routiers et ferroviaires, notamment la RD 471 et l'autoroute A4, qui isolent ces habitats et contribuent à la fragmentation des milieux, affaiblissant les continuités écologiques : ces routes à fort trafic sont considérées comme infranchissables par la faune terrestre. Par ailleurs, la fonction d'accueil du public de la forêt est très marquée, fréquentée pour des pratiques de loisirs (GR14).



Source : <http://www.aev-iledefrance.fr/1-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional/prif-ferrieres>



Le village présente de plus une trame verte urbaine composée de parcs, jardins, squares, plantations d'alignement et arbres d'ornement qui sont autant de milieux supports et de relais nécessaires au déplacement, à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie d'espèces animales.



## 2. Les milieux naturels

Le Sud de Ferrières-en-Brie est occupé par des espaces naturels. La carte de la trame boisée identifiée sur le territoire de nombreux massifs et alignements d'arbres dans la trame urbaine. Les espaces naturels sont donc très présents dans la commune.

La carte de la trame boisée confirme la présence de vastes espaces forestiers aux limites communales Sud de Ferrières-en-Brie qui s'intègrent à l'espace urbain sur certains secteurs notamment via des espaces plantés de bosquets d'arbustes (secteur de l'échangeur autoroutier, secteur du Château de Ferrières, etc.). La végétation plus basse est localisée par la carte de la trame herbacée. On retrouve dans la commune de nombreuses bandes herbeuses, notamment dans la zone d'activités, situées en bordure de voirie qui contribuent à l'intégration du végétal dans les zones urbaines.

La commune de Ferrières-en-Brie présente des habitats intéressants du point de vue de la diversité floristique et des espèces animales susceptibles de les fréquenter, en tant qu'habitat ou corridor de déplacement :

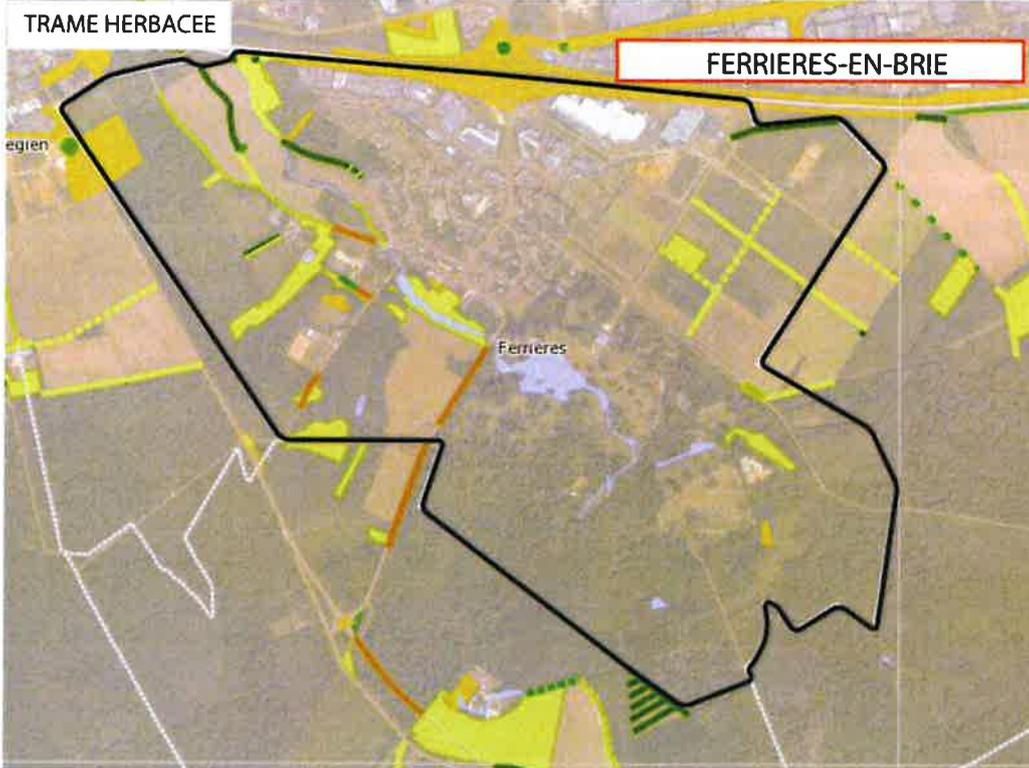
- Des habitats ouverts (prairies mésophiles et humides), notamment favorables aux insectes et aux oiseaux.
- Des habitats forestiers (forêts caducifoliées sèches et humides), notamment favorables aux oiseaux. Les lisières peuvent être utilisées comme corridors biologiques notamment par les insectes.
- Des habitats aquatiques et rivulaires (cours d'eau et plans d'eau), notamment favorables aux amphibiens et aux oiseaux, mais aussi aux reptiles et micro-mammifères.

De cette diversité des paysages découle un intérêt écologique majeur. La forêt de Ferrières offre en effet tout à la fois des milieux ouverts, qui constituent le dernier refuge pour des espèces qui ne trouvent plus de conditions favorables dans les zones désormais urbanisées ni dans les terres de grande culture, et des peuplements forestiers âgés qui abritent une faune typiquement forestière.



Source : IAURIF

- Trame végétale ordonnée**
  - Alignement d'arbres, allée
  - Alignement de ligneux bas, haie ornementale dense, haie réalisée pour le gibier de plaine
  - Alignement d'arbres, allée
  - Alignement de ligneux bas, haie ornementale dense, haie réalisée pour le gibier de plaine (discon)
- Trame végétale libre**
  - Berne avec arbres plantés, haie arborescente, bosquet, bouquet d'arbres
  - Berne avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon), bouquet d'arbustes
  - Berne avec embuisonnement spontané
  - Arbre isolé, bouquet d'arbres
  - Arbuste isolé, bouquet d'arbustes
  - Berne avec arbres plantés, haie arborescente
  - Berne avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon)
  - Berne avec embuisonnement spontané
- Trame végétale humide**
  - Ripisylve arborée
  - Ripisylve de ligneux bas
  - Ripisylve arborée
  - Ripisylve de ligneux bas
- Continuité de la trame**
  - Discontinu
  - Epars
  - Discontinu
  - Epars
- Milieux naturels - ECOMOS (3)**
  - Verger et petits fruits
  - Forêt de feuillus
  - Forêt de conifères
  - Forêt mélangée
  - Terroirs agricoles, avec végétation naturelle importante
  - Forêt et végétation arbustive en mutation
  - Végétation clairsemée
- Occupation du sol - MOS**
  - Parcs ou jardins de l'habitat
  - Eau fermée (étangs, lacs), Cours d'eau



Source : IAURIF

- Trame végétale ordennancée**
- Haie ornementale dense, haie réalisée pour la gibier de plaine (discon.)
  - Haie ornementale dense, haie réalisée pour la gibier de plaine (discon.)
- Trame végétale libre**
- Bande herbeuse (plus de 5 mètres de large)
  - Berne prairiale, prairie naturelle
  - Jachère faune sauvage, friche
  - Berne avec arbres plantés, haie arborescente
  - Berne avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon.)
  - Berne avec embuissonnement spontané
  - Bande herbeuse (entre 2,5 et 5 mètres de large)
  - Bande herbeuse (plus de 5 mètres de large)
  - Chemin enherbé, chemin partiellement enherbé (discon.)
  - Berne prairiale, Prairie naturelle
  - Berne avec arbres plantés, haie arborescente
  - Berne avec ligneux bas plantés, haie de ligneux bas, verger (discon.)
  - Berne avec embuissonnement spontané
  - Jachère faune sauvage, friche
- Trame végétale humide**
- Bande herbeuse ripicole (plus de 5 mètres de large)
  - Bande herbeuse ripicole (entre 2,5 et 5 mètres de large)
  - Bande herbeuse ripicole (plus de 5 mètres de large)
- Continuité de la trame**
- Discontinu
  - Epars
  - Discontinu
  - Epars
- Milieux naturels - ECOMOS (3)**
- Prairies
  - Territoires agricoles, avec végétation naturelle importante
  - Pelouse et pâturage naturel
  - Landes et broussailles
  - Roches nues
  - Végétation clairsemée
- Occupation du sol - MOS**
- Surfaces en herbe à caractère agricole
  - Eau fermée (étangs, lacs), Cours d'eau



## *Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

Le territoire communal de Ferrières-en-Brie intercepte une ZNIEFF :

- La ZNIEFF de Type 2 « *Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières* » qui se situe sur la moitié sud de la commune.

Plusieurs ZNIEFF se trouvent dans un périmètre proche de la commune:

- La ZNIEFF de Type I « *Etang de Croissy et étang de Beaubourg* » à 1,1 km à l'ouest de la commune ;
- La ZNIEFF de Type 1 « *Etang de Laloy* » à 2 km au nord ;
- La ZNIEFF de Type 1 « *Plan d'eau et milieux associés à Torcy* » à 3,7 km au nord ;
- La ZNIEFF de Type 1 « *La Marne à Vaires-sur-Marne* » à 4 km au nord-ouest ;
- La ZNIEFF de Type 1 « *Plan d'eau de Vaires-sur-Marne* » à 4,4 km au nord-ouest ;
- La ZNIEFF de Type 1 « *Bois de la Grange et étang de Gibraltar* » à 5 km à l'ouest ;
- La ZNIEFF de Type 1 « *Parc de la Malnoue et bois de Celie* » à 5 km à l'ouest ;
- La ZNIEFF de Type 2 « *Forêt de Crecy* » à 3,3 km au sud-est ;
- La ZNIEFF de Type 2 « *Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne* » à 3,6 km au nord-est ;
- La ZNIEFF de Type 2 « *Bois de Saint-Martin et bois de Celie* » à 3,7 km à l'ouest.

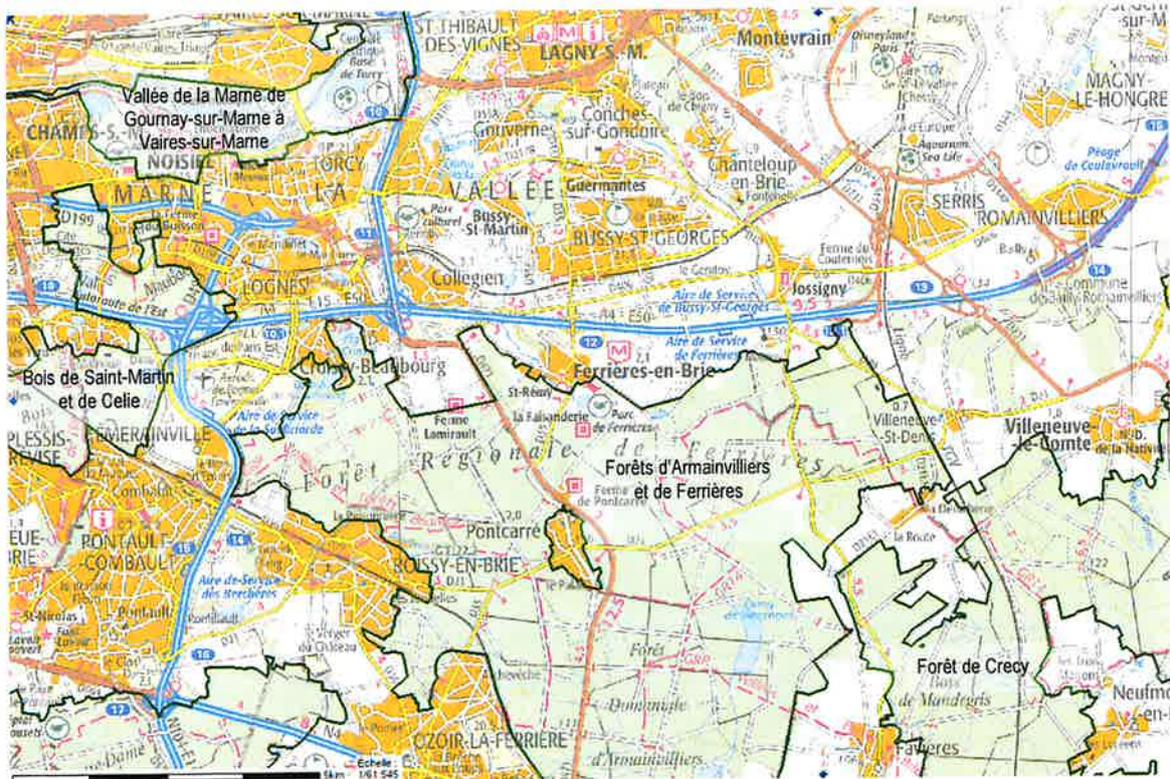
Description de la ZNIEFF présente sur le territoire de Ferrières-en-Brie :

### **❖ ZNIEFF de Type 2 « *Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières* »**

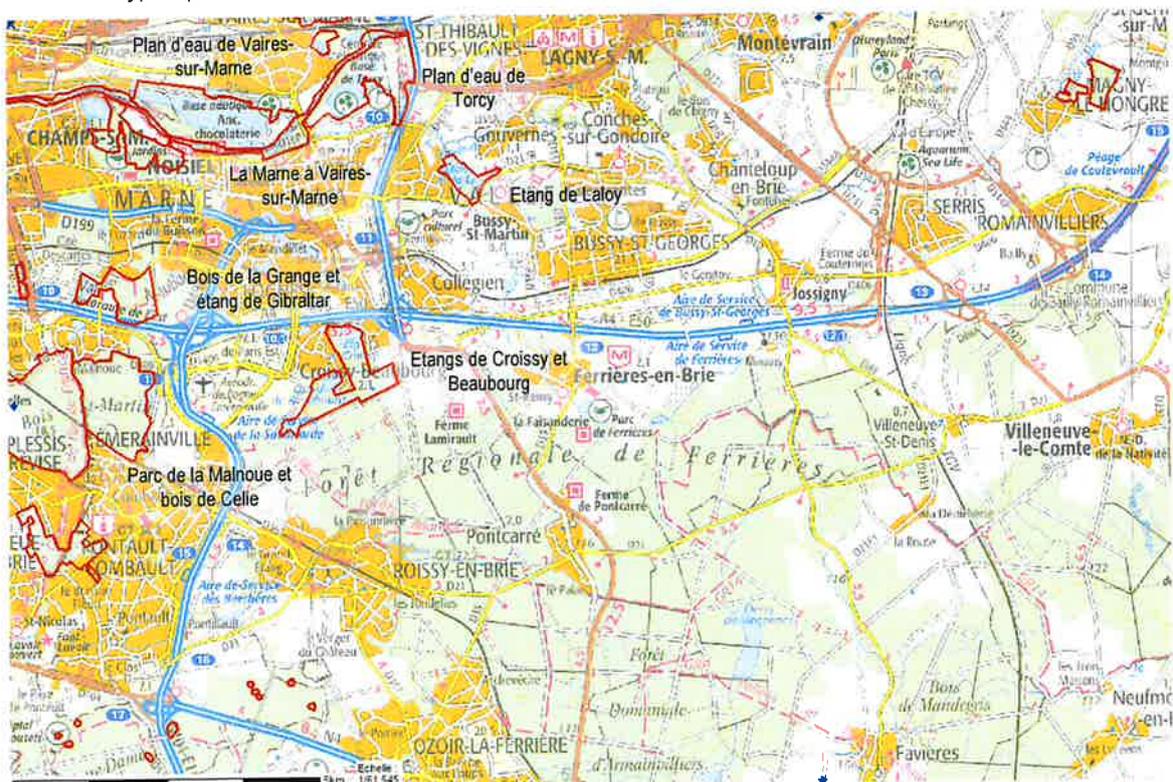
Il s'agit d'un vaste massif forestier (5 682 ha) d'intérêt écologique global mais dont les connaissances actuelles restent fragmentaires en ce qui concerne les parties forestières et les grands étangs privés en ZNIEFF de type 1 ("Etang d'Armainvilliers"). La plupart des informations récentes sont relatives à la ZNIEFF de type 1 "Etang de Croissy et Etang de Beaubourg" ainsi qu'à la flore du massif régional de Ferrières (CBNBP). Des prospections complémentaires permettraient probablement de définir d'autres ZNIEFF de type 1 (zone humides dont mares). Cette ZNIEFF de type 2 comprend des habitats déterminants de types forestier (chênaies-charmaies orientales), landes (landes atlantiques à Erica et Ulex), aquatique (eaux oligotrophes pauvres en calcaire) et milieux humides (communautés amphibiens, phragmitaies, prairies à Molinie et communautés associées). 51 espèces déterminantes y sont recensées : 2 espèces d'amphibiens, 21 espèces d'insectes, 2 espèces de mammifères, 13 espèces d'oiseaux, 1 espèce de poisson, 1 espèce de reptile et 11 espèces végétales.

(Source : INPN)

ZNIEFF de type II (Source : Carmen Ile-de-France)



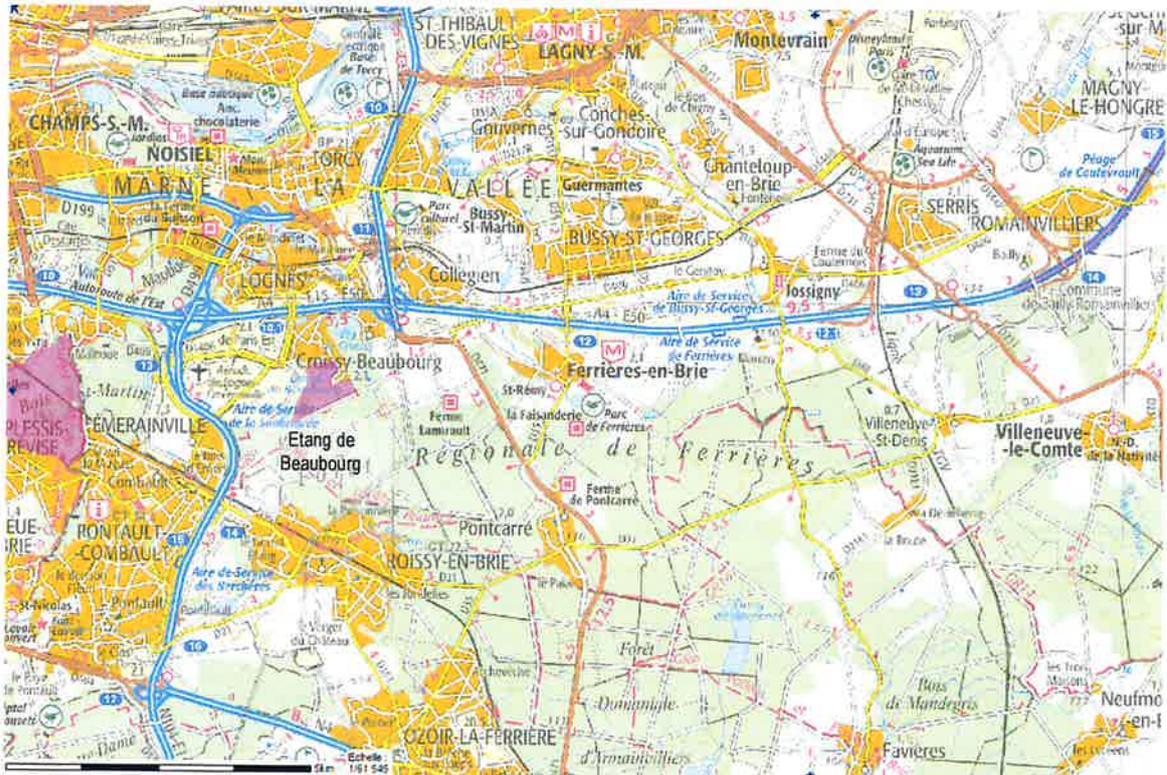
ZNIEFF de type I (Source : Carmen Ile-de-France)



### Autres zonages d'inventaire et de protection

Un arrêté de protection de biotope (APB) se trouve à environ 2 km à l'Ouest de Ferrières-en-Brie, sur la commune de Croissy-Beaubourg : l'étang de Beaubourg. Ce site abrite des espèces protégées d'amphibiens (Alyte accoucheur, Crapaud calamite), d'oiseaux (Blongios nain) et de flore (Gesse des marais).

APB (Source : Carmen Ile-de-France)





#### 4. Les espèces protégées

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel recense sur la commune de Ferrières-en-Brie la présence certaines espèces protégées (source : inpn.mnhn.fr) :

*Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.*

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile

*Règlement (CE) N° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce*

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle

*Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979)*

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile

*Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée*

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen
<i>Cervus nippon</i> Temminck, 1838	Cerf sika
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier

Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002)	Sceau de Notre Dame

Arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18 décembre 2007, p. 20363)

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile

Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc

Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Cervus nippon</i> Temminck, 1838	Cerf sika

Arrêté du 5 juin 1985 relatif à la production des spécimens de grenouille rousse

Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse

#### Flore :

Trois espèces protégées ont été recensées sur le territoire communal (*Epipactis helleborine* et *Neottia ovata* protégées internationalement, *Dioscorea communis* protégée nationalement). On recense également trois espèces indicatrices de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 (*Spirodela polyrhiza*, *Carex appropinquata* et *Lathyrus palustris*) au sein de la ZNIEFF des forêts d'Armainvilliers et de Ferrières. L'enjeu le plus important pour la flore patrimoniale se trouve au sein des habitats humides.

## Faune :

### Invertébrés terrestres :

De nombreuses espèces de Lépidoptères déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France ont été recensées au sein de la ZNIEFF des forêts d'Armainvilliers et de Ferrières. Ce sont surtout les milieux ouverts herbacés et les lisières de boisements qui sont favorables à ce groupe d'espèces. Les plans d'eau et cours d'eau du territoire communal peuvent être favorables à l'accueil d'Odonates, qui effectuent leur reproduction en milieu aquatique (le stade larvaire est aquatique). Les habitats présentant le plus d'enjeu pour la faune invertébrée sur la commune de Ferrières-en-Brie sont donc les milieux ouverts et de lisière et les milieux humides et aquatiques. Note : la conservation de milieux de lisière herbacée nécessite un entretien pour éviter la fermeture du milieu (bordure de route notamment).

### Poissons et faune aquatique :

Les plans d'eau présents dans le parc de Ferrières sont des habitats potentiellement favorables à la Bouvière.

### Amphibiens :

Les plans d'eau (étangs et mares) et cours d'eau, avec la végétation aquatique et rivulaire associée, sont favorables à la présence d'amphibiens (en l'absence de poissons ou d'écrevisses). La Salamandre tachetée fréquente les milieux forestiers (seule la larve est aquatique) ; certaines espèces de Tritons ont une préférence pour les milieux forestiers humides. Les milieux aquatiques présents au sein du massif forestier de Ferrières sont les milieux qui présentent le plus d'enjeu pour ce groupe.

### Reptiles :

En fonction des espèces, divers milieux sont favorables à la présence de reptiles sur le territoire communal, aussi bien des milieux ouverts (prairie) que fermés (forêt) ou anthropiques, et des milieux humides.

### Oiseaux :

De nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales ont été recensées sur la commune et/ou dans la ZNIEFF des forêts d'Armainvilliers et de Ferrières. Les espaces naturels du territoire communal, forêts, milieux ouverts et milieux humides, représentent un fort enjeu pour l'avifaune, aussi bien en tant qu'habitat que territoire de chasse, zone de transit ou potentiellement pour la reproduction. Les milieux humides sont particulièrement intéressants et présentent souvent des concentrations importantes d'oiseaux (notamment lors des haltes migratoires).

### Mammifères terrestres :

Les mammifères peuvent trouver sur la commune des milieux qui leur sont favorables :

- Les milieux forestiers particulièrement pour les cervidés, la Martre des pins et l'Ecureuil roux
- Les milieux anthropiques pour le Hérisson d'Europe, voire pour l'Ecureuil roux ou le Loir gris (jardins)

### Chauves-souris :

Divers milieux présents sur le territoire communal sont favorables à la présence de chiroptères :

- Milieux forestiers : gîtes d'hivernage ou d'estivage dans des arbres creux, chasse et transit
- Milieux ouverts (prairies) : chasse et transit
- Milieux anthropiques : utilisation des cavités et fissures dans le bâti (grange, église) pour établir un gîte

La commune de Ferrières-en-Brie est donc susceptible d'accueillir des chiroptères. Note : L'ensemble des chiroptères sont protégés nationalement ; 12 de ces espèces sont de plus inscrites à l'Annexe II de la Habitats.

# B. LES RISQUES ET LES NUISANCES

## 1. Les risques naturels

### *Un faible risque inondation*

#### **Extrait de la carte des risques d'inondation par remontée de nappes**



#### **Légende socle**

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

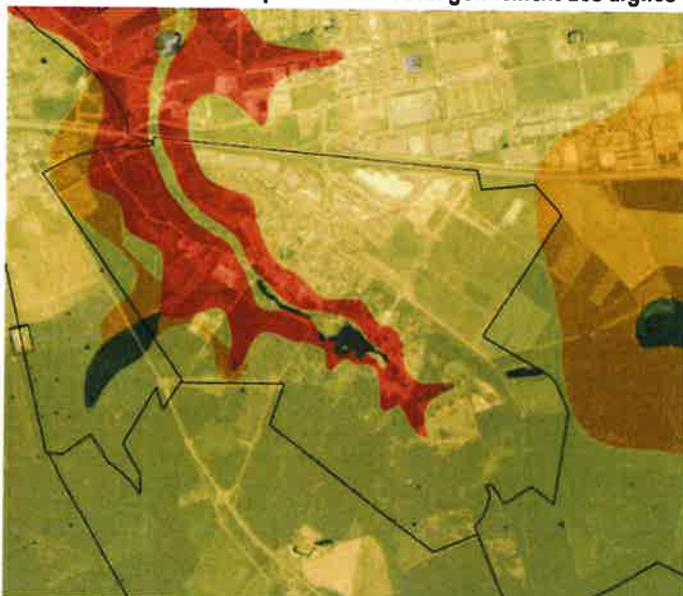
Carte des remontées de nappes [www.inondationsnappes.fr](http://www.inondationsnappes.fr)

On remarque la présence de nappes sub-affleurantes qui correspondent à des secteurs dans lesquels les nappes se situent en moyenne à un niveau proche de la surface de sol (inférieur à 3 m). Sur le reste du territoire, le risque d'inondation par remontée de nappes est très faible.

En raison du dénivelé des coteaux de la vallée du ru de la Brosse, un risque d'inondation par ruissellement existe dans le village lors d'épisodes pluvieux importants. Deux arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris en 1983 et 2016 suite à des phénomènes d'inondation et coulée de boue.

## Les risques liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles

### Extrait de la carte des risques liés au retrait-gonflement des argiles



Source : géorisques

#### Légende

▼ Limites des communes (IGN)

— Limite de commune

▼ Argiles

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

A priori nul

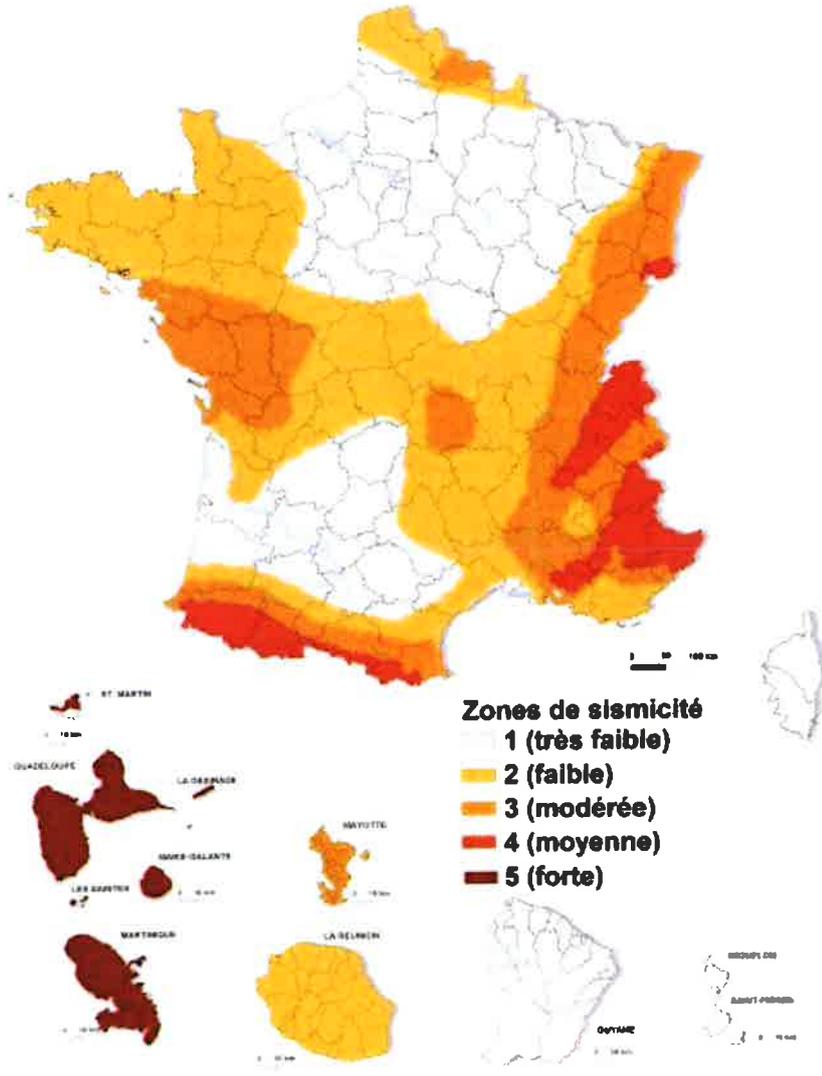
La commune présente un fort aléa lié au retrait-gonflement des argiles le long des rus de la Brosse et de la Piscop ainsi qu'à proximité de l'étang de la Taffarette. A l'ouest du territoire un aléa moyen est identifié dans le prolongement de l'aléa fort. Le reste du territoire présente un faible aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

### Les risques de mouvement de terrain

La commune de Ferrières-en-Brie n'est pas couverte par un périmètre de zones à risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées. La carte du zonage sismique français est reproduite ci-après : l'ensemble du territoire communal est situé en zone de sismicité très faible.



**Zonage sismique de la France**  
en vigueur depuis le 1er mai 2011  
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



- Zones de sismicité**
- 1 (très faible)
  - 2 (faible)
  - 3 (modérée)
  - 4 (moyenne)
  - 5 (forte)

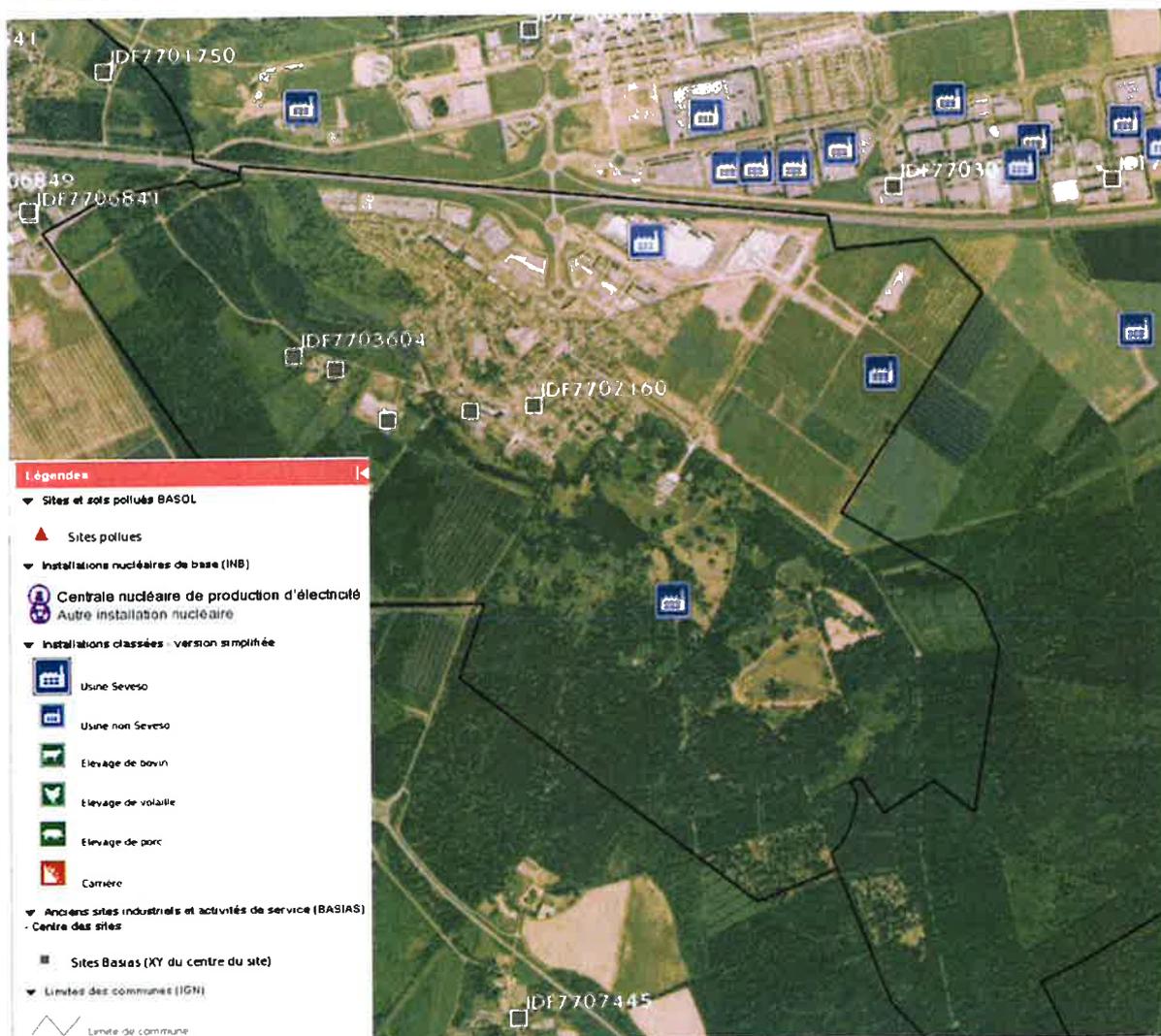
## 2. Les risques industriels et technologiques

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
1	<a href="#">IDF7700949</a>	Cabrit (E. et Fils)		A 280 m de l'usine rue des Forges		FERRIERES -EN -BRIE (77181)	c27		Inventorié
2	<a href="#">IDF7700944</a>	BLM		Blanchisserie, lieu-dit la	Lieu dit Blanchisserie (la)	FERRIERES -EN -BRIE (77181)	c25.61z		Inventorié
3	<a href="#">IDF7702872</a>	ONF, subdivision de Melun		Bois de la Brosse, lieu-dit	Lieu dit Brosse (Bois de la)	FERRIERES -EN -BRIE (77181)	g45.21a, v89.03z		Inventorié
4	<a href="#">IDF7703604</a>	CABRIT et Fils		Brosse, lieu-dit la	Lieu dit Brosse (la)	FERRIERES -EN -BRIE (77181)	c27, c20.51z		Inventorié
5	<a href="#">IDF7702160</a>	LURTON (Henri)		Carnot, 18 bis rue	18 bis Rue Carnot	FERRIERES -EN -BRIE (77181)	c25.1, c25.61z, c25.71z		Inventorié
6	<a href="#">IDF7706238</a>	RECIPON Daniel	Garage pour matériel de travaux publics	Maryse Batié, rue	Rue Batié (Maryse)	FERRIERES -EN -BRIE (77181)	g45.21a		Inventorié
7	<a href="#">IDF7700947</a>	Exploitation agricole du domaine de Ferrière Paul				FERRIERES -EN -BRIE (77181)	g47.30z		Inventorié
8	<a href="#">IDF7701913</a>	(Ebénisterie Père et Fils)	Ebénisterie			FERRIERES -EN -BRIE (77181)	c16.10b		Inventorié
9	<a href="#">IDF7710064</a>	Usine à gaz	Usine à gaz		Route Communale	FERRIERES -EN -BRIE (77181)	d35.2		Inventorié
10	<a href="#">IDF7710065</a>	Union commercial	Station-service - Epicerie		245 Rue Carnot	FERRIERES -EN -BRIE (77181)	g47.30z		Inventorié

Source : BRGM

Il existe à Ferrières-en-Brie 10 sites localisés par la Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (Basias – BRGM). Aucun site n'est référencé dans la base de données Basol du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables sur les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

### Localisation des sites BASIAS à Ferrières-en-Brie

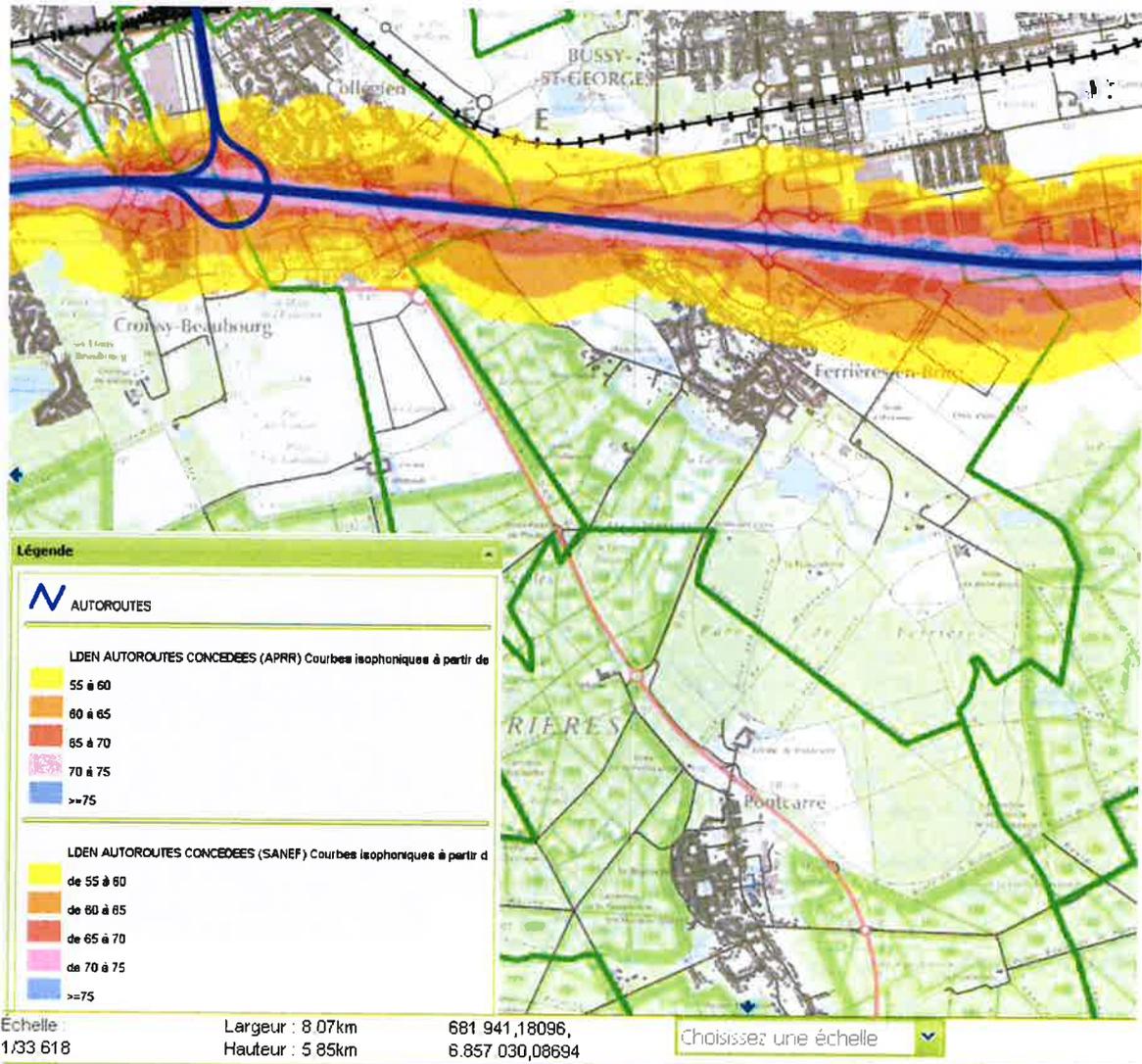


Source : géorisques

Il n'y a pas de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit, approuvé ou prévu sur le territoire de la commune.

## 4. Les nuisances sonores

Extrait de la carte des nuisances sonores



Source : [bruitparif.fr](http://bruitparif.fr)

La carte ci-dessus montre que l'autoroute induit pour Ferrières-en-Brie des nuisances sonores plus élevées que les valeurs limites (62 dB). Ces nuisances touchent majoritairement la zone d'activités et les lotissements situés le plus au nord de l'espace urbanisé de la commune.

# C. LA GESTION DES RESSOURCES

## 1. Les plans de prévention contre le réchauffement climatique

### *Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie*

Le SRCAE d'Île-de-France, élaboré conjointement par les services de l'État (DRIEE), de la Région et de l'ADEME en associant de multiples acteurs du territoire dans un riche processus de concertation, fixe 17 objectifs et 58 orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Ce document stratégique s'est appuyé sur plusieurs études préalables qui ont permis d'approfondir les connaissances sur les principaux enjeux régionaux.

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre de logements raccordés d'ici 2020,
- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Le SRCAE prend en compte les enjeux :

- environnementaux, pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique,
- sociaux, pour réduire la précarité énergétique,
- économiques, pour baisser les factures énergétiques liées aux consommations de combustibles fossiles et améliorer la balance commerciale française,
- industriels, pour développer des filières créatrices d'emplois locaux, en particulier dans la rénovation des bâtiments et le développement des énergies nouvelles,
- sanitaires, pour réduire les conséquences néfastes de la pollution atmosphérique.

### *Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)*

Le plan climat-énergie territorial :

- est obligatoirement élaboré par les collectivités (communes, communauté de collectivité, d'agglomération, département) de plus de 50 000 habitants ;
- le premier plan est établi avant le 31 décembre 2012 ;
- il est révisé tous les 5 ans,

- il concerne à minima le patrimoine et les compétences de la collectivité et il est recommandé de réaliser un plan concernant le territoire de la collectivité,
- il doit être en relation avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre du périmètre retenu,
- il ne doit pas être contradictoire avec les orientations du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie,
- il fait l'objet d'échanges avec le préfet de région et le président du conseil régional afin de les informer de son lancement, d'obtenir leur avis sur le projet de plan et de leur être communiqué,
- il doit faire l'objet d'une consultation publique,
- il constitue le volet climat de l'agenda 21 s'il existe.

### *Le Plan de Protection de l'Atmosphère(PPA)*

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être.

Le dispositif des plans de protection de l'atmosphère est régi par le code de l'environnement (articles L222-4 à L222-7 et R222-13 à R222-36).

Les plans de protection de l'atmosphère :

- rassemblent les informations nécessaires à l'inventaire et à l'évaluation de la qualité de l'air de la zone considérée
- énumèrent les principales mesures, préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, devant être prises en vue de réduire les émissions des sources fixes et mobiles de polluants atmosphériques, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation nationale.
- fixent les mesures pérennes d'application permanente et les mesures d'urgence d'application temporaire afin de réduire de façon chronique les pollutions atmosphériques.
- comportent un volet définissant les modalités de déclenchement de la procédure d'alerte, en incluant les indications relatives aux principales mesures d'urgence concernant les sources fixes et mobiles susceptibles d'être prises, à la fréquence prévisible des déclenchements, aux conditions dans lesquelles les exploitants des sources fixes sont informés et aux conditions d'information du public.

En Ile-de-France, le PPA révisé a été approuvé le 25 mars 2013.

## 2. La ressource en eau

### *Les documents « cadre » sur l'eau : SDAGE et/ou SAGE*

La commune de Ferrières-en-Brie est incluse dans le territoire du SDAGE SEINE-NORMANDIE adopté en 2009.

La loi prévoit qu'en cas de projet impactant une zone humide, une délimitation précise de la zone humide doit être déterminée pour permettre de savoir s'il doit faire l'objet d'un dossier « Loi sur l'Eau » ou non au titre de la rubrique « 3.3.1.0 Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ». La délimitation précise de la zone humide se fait selon un protocole précis, basé sur des relevés pédologiques et floristiques et cadré par le code de l'environnement.

La surface ainsi calculée sert de référence pour proposer des compensations aux impacts du projet. Le dossier « Loi sur l'Eau » sera établi :

- Soit pour autorisation si « la zone asséchée ou mise en eau est supérieure ou égale à 1 hectare ;
- Soit pour déclaration si elle est supérieure à 0,1 hectare, mais inférieure à 1 hectare. »

Le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) propose de :

- **Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et industrielles nécessaires pour l'atteinte et le maintien du bon état des eaux**, ce qui implique d'aller dans certains cas au-delà des exigences de la DERU ;
- **Réduire les flux polluants déversés par temps de pluie dans les zones urbaines** en privilégiant la maîtrise des pollutions à la source et la réduction des flux collectés par rapport à la dépollution ;
- **Poursuivre la réduction des flux de nutriments responsables d'importantes dystrophies** qui se manifestent notamment par un développement excessif d'algues sur le littoral ;
- **Réduire les pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants**, en ne se limitant pas aux seuls phytosanitaires qui ne représentent pas la seule problématique de ce domaine ;
- **Affirmer une politique volontariste de protection des captages pour l'alimentation en eau potable** permettant de véritables changements de pratiques, par le moyen de contrats entre collectivités et agriculteurs, d'aides aux filières, de servitudes ;
- **Intervenir sur les milieux aquatiques et les zones humides** à un rythme plus soutenu que durant le 9ème programme en intégrant les actions de reconquête de la fonctionnalité des milieux afin de bénéficier des services écologiques et économiques rendus par les écosystèmes ;
- **Favoriser la prise en compte des objectifs du SDAGE dès la conception des projets d'urbanisme** et d'aménagement urbain, en particulier en préservant les espaces naturels.

### *L'assainissement*

La commune de Ferrières-en-Brie a récemment engagé des travaux de transformation du réseau unitaire du centre bourg en réseau séparatif. A titre indicatif, toutes les opérations d'ensemble seront systématiquement équipées en réseau séparatif.

Les eaux usées de la commune sont dirigées via un collecteur vers la station de relevage de Ferrières-en-Brie, puis acheminées vers la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

Cette station est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Lagny-sur-Marne (SIARL) auquel adhère la commune.

### *L'eau potable*

La commune de Ferrières-en-Brie est alimentée par un forage situé en bordure de la forêt de Ferrières sur le territoire de Bussy Saint Georges. Il s'agit d'un puits artésien creusé en 1860. La nappe captée est localisée dans les formations superficielles ; son niveau piézométrique approximatif est d'un mètre sous le sol pour une profondeur exploitée d'environ 8 mètres.

Le débit d'exploitation maximum est de l'ordre de 30 m<sup>3</sup>/heure. Les analyses effectuées régulièrement révèlent que les caractères physico-chimiques et bactériologiques de l'eau sont conformes aux normes. Aucune détérioration de la qualité de l'eau dans le temps n'est à signaler.

## **3. La pollution de l'air**

### *Le Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France (PPA)*

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) 2005-2010 de la région Ile-de-France a été adopté en 2006 pour réduire l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé en région Ile-de-France. Il a été adopté en vue de baisser les concentrations dans l'air ambiant en oxydes d'azotes, en composés organiques volatils (précurseurs d'ozone) et en particules en suspension. Le PPA s'assignait deux objectifs forts : l'amélioration de la qualité moyenne de l'air (c'est-à-dire l'air que l'on respire quotidiennement), ainsi que la diminution du nombre de jours de pointes de pollution.

Il a ainsi été décliné en 9 mesures réglementaires :

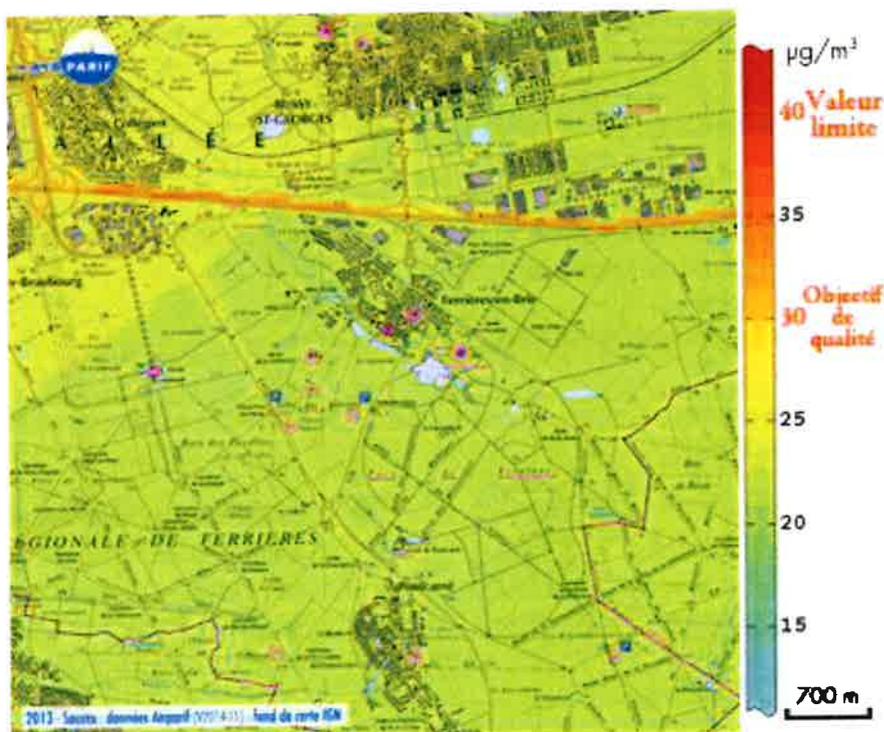
- Mesure réglementaire 1 : mise en place obligatoire de plans de déplacements pour les grands pôles générateurs de trafic.
- Mesure réglementaire 2 : abaissement à 80 mg/Nm<sup>3</sup> de la concentration en NOx des émissions des incinérateurs d'ordures ménagères situées dans le périmètre francilien sensible aux NOx.
- Mesure réglementaire 3 : renforcement des dispositions applicables aux installations de combustion – restriction du recours aux groupes électrogènes – encadrement de l'utilisation du bois comme combustible.
- Mesure réglementaire 4 : obligation pour toutes les chaudières neuves au gaz ou au fioul de respecter des normes de faible émission d'oxydes d'azote.
- Mesure réglementaire 5 : réduction des rejets de composés organiques volatil COV par la mise en place de récupérateurs de vapeurs d'hydrocarbures.
- Mesure réglementaire 6 : en cas de pic de pollution, mettre en œuvre des restrictions de circulation.

- Mesure réglementaire 7 : identification visible du niveau de pollution des poids lourds – généralisation et harmonisation en Petite Couronne des règlements de livraison avec des restrictions particulières pour les véhicules les plus polluants – restriction de la circulation des poids lourds dans le cœur dense de l'agglomération en cas de pics de pollution.
- Mesure réglementaire 8 : intensification des contrôles des cyclomoteurs –kits de débridage) – suppression de la dérogation dont bénéficient les deux-roues motorisés pour l'application de la mesure de circulation alternée.
- Mesure réglementaire 9 : encadrement de l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance (APU) sur les plates-formes aéroportuaires de l'Ile-de-France.

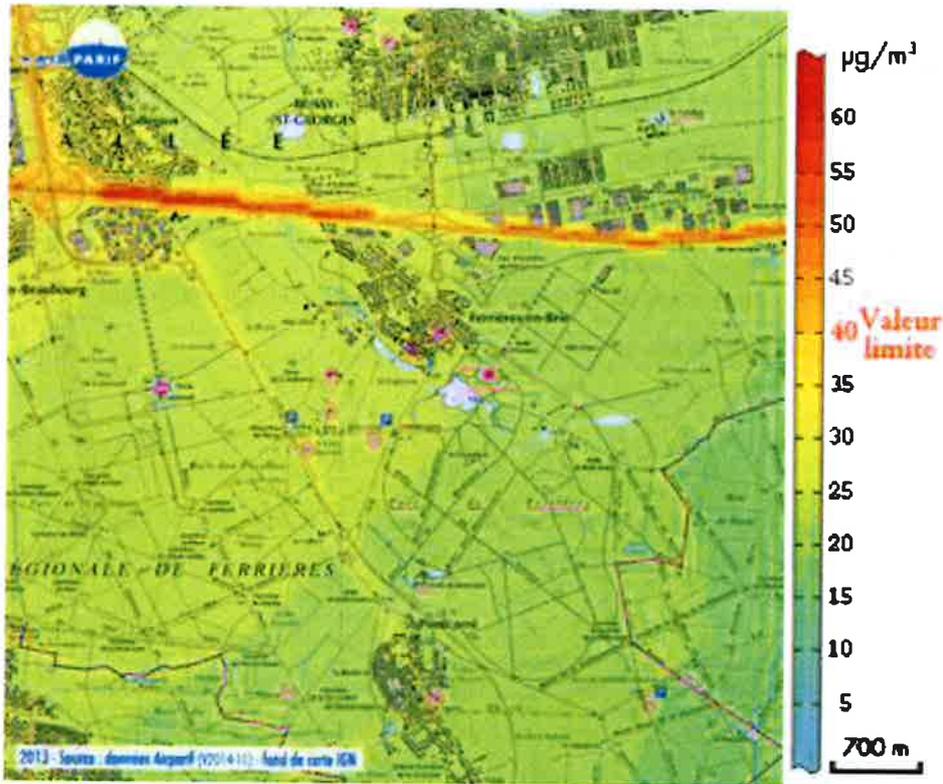
### *La qualité de l'air*

Les données disponibles sur le site de Airparif permettent d'observer la qualité de l'air au regard des concentrations annuelles en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et en particules (PM<sub>10</sub>) en 2013.

#### Les poussières



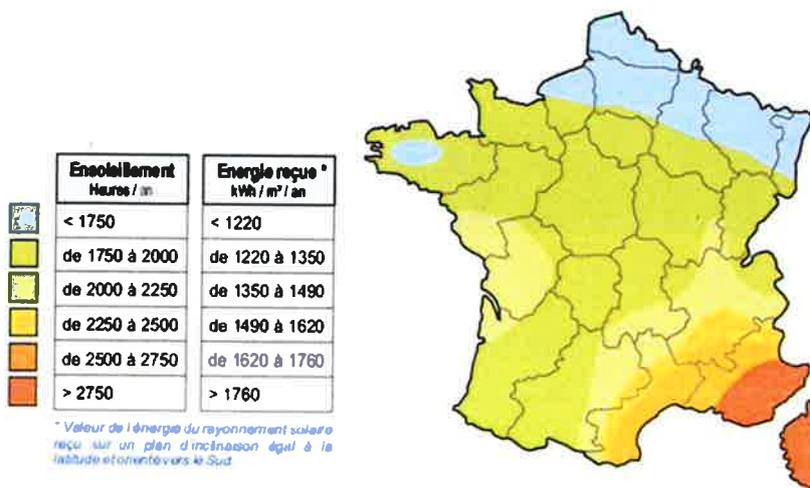
## Le dioxyde d'azote



On peut observer que la qualité de l'air à Ferrières-en-Brie est au-dessus de l'objectif de qualité fixé. Les principales pollutions observées sont produites par l'autoroute.

## 4. Les potentiels en énergie renouvelable

### Le potentiel en énergie solaire



Le rayonnement solaire moyen annuel est de 1150 kWh/mT en Île-de-France soit seulement 20 % de moins que dans le sud de la France.

L'Île-de-France présente probablement le plus grand potentiel régional en matière de solaire thermique. Elle représente, en effet, à elle seule, 10% du parc national de maisons individuelles et plus

de 25% des logements collectifs équipés de chauffage central. Par ailleurs, si l'ensoleillement moyen annuel est

plus faible au nord de la Loire que dans le Sud de la France, l'énergie du soleil peut en revanche y être utilisée sur une plus grande période (saison de chauffe plus longue) et il suffit d'installer seulement 20 % de surface de capteurs supplémentaires pour capter la même quantité d'énergie que dans le sud de la France. Les conditions d'ensoleillement à Ferrières-en-Brie permettent d'envisager la mise en place de production d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique.

### *Le potentiel géothermique*

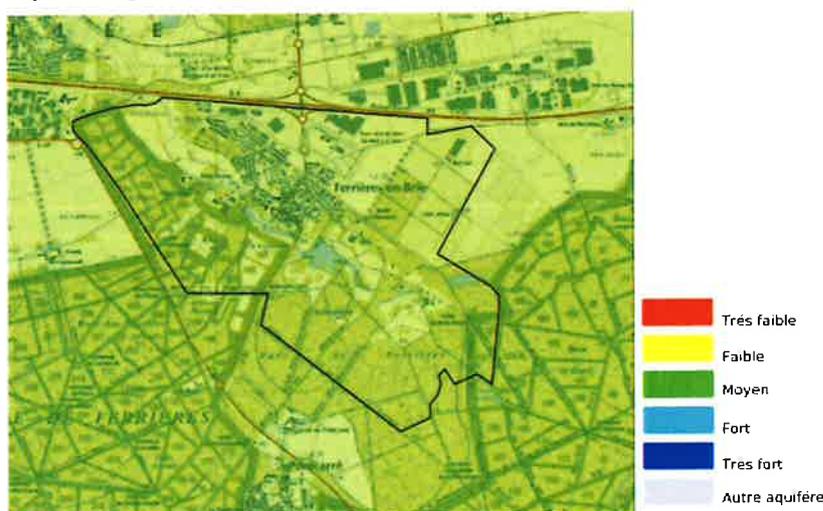
La géothermie ou « chaleur de la terre » se présente sous forme de réservoirs de vapeur ou d'eaux chaudes ou encore de roches chaudes. Lorsque le réservoir géothermique est à une température modérée, cette ressource est exploitée pour de la production de chaleur distribuée par un réseau de chaleur. Elle est particulièrement développée dans le bassin parisien pour le chauffage urbain. Lorsque la température du réservoir géothermique est plus élevée et permet de produire de la vapeur, il est possible de produire de l'électricité.

Un aquifère est une couche de terrain ou une roche, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable (où l'eau circule librement), pour contenir une nappe d'eau souterraine.

Le bassin parisien possède des aquifères continus à la fois peu profonds et profonds présentant un fort potentiel, notamment en Seine et Marne.

Les techniques actuelles (capteurs horizontaux et verticaux) permettent aujourd'hui la réalisation de réalisation des pompes à chaleur (très basse énergie géothermale) consistant en un échange thermique entre le sous-sol immédiat et l'air ambiant quel que soit le site et ses contraintes.

### *Le potentiel géothermique à Ferrières-en-Brie*



Source : *géothermie-perspective*

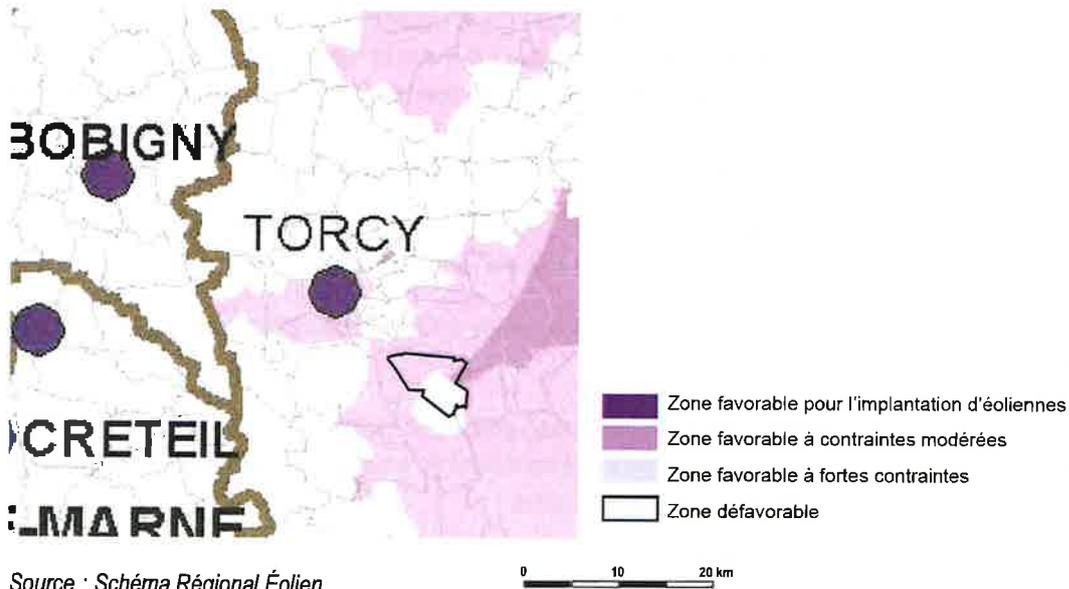
Le potentiel géothermique à Ferrières-en-Brie est moyen. La commune peut toutefois envisager de développer l'utilisation de cette ressource.

### *Le potentiel éolien*

Le Schéma Régional Éolien (SRE), approuvé par le préfet de la région Île-de-France et le président du Conseil régional d'Île-de-France le 28 septembre 2012, constitue un volet annexé au SRCAE.

Le SRE francilien établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du « gisement » de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Île-de-France est riche. Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires de grande couronne, présentant un potentiel éolien. Il revient désormais aux collectivités locales, aux porteurs de projets et à l'ensemble des parties prenantes de se saisir de l'opportunité, pour un plus grand développement des énergies renouvelables dans la région.

**Extrait de la carte des zones favorables à l'implantation d'éoliennes**



## D. LA GESTION DES DECHETS

La commune de Ferrieres est adhérente du SIETREM (Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Résidus Ménagers) qui regroupe 26 communes. Responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères, il gère l'usine d'incinération de St Thibault des Vignes. Celle-ci a été mise en service en 1985. Le SIETREM a signé avec la Région, le Département, l'ADEME et ECOEMBALLAGES, un contrat « Terres Vives », dont le but est de déterminer les actions à mener pour le traitement des déchets.

Ses objectifs sont :

- La réduction de l'enfouissement des déchets;
- La mise en place de techniques de valorisation et de recyclage limitant le recours à l'incinération;
- Le respect de l'environnement.

## E. LES ENJEUX

Thème	Atouts /faiblesses	Enjeux
Données physiques	La commune est traversée par le ru de la Brosse. Les parties urbanisées de Ferrières-en-Brie se situent sur un coteau exposé au Sud de la vallée de la Brosse. On relève la présence de zones humides autour des étangs et des rus qui traversent le territoire.	Tenir compte de la topographie du territoire pour l'implantation de nouveaux aménagements.  Veiller à préserver les zones humides recensées et leurs abords immédiats.
Biodiversité	70% du territoire est recensé comme réservoir de biodiversité ou corridors écologiques (milieux boisés, milieux humides).  Une ZNIEFF est présente sur le territoire et de nombreuses espèces protégées sont recensées.	Préserver la richesse de la biodiversité et veiller à intégrer les problématiques de protection des espaces naturels et des espèces protégées dans les aménagements envisagés.
Risques et nuisances	Un faible risque inondation est identifié sur la commune.  Un aléa moyen à fort de retrait-gonflement des argiles est présent sur le territoire.  10 sites présentant des risques industriels ou technologiques sont répertoriés dans l'inventaire BASIAS.  L'autoroute, au nord du territoire produit des nuisances sonores qui impactent majoritairement la zone d'activités économiques ainsi que les lotissements situés le plus au nord de la commune.	Tenir compte du risque de retrait-gonflement des argiles dans les futurs projets.  limiter la création de logements dans les zones impactées fortement par les nuisances sonores.  Tenir compte des risques potentiels des sites recensés par l'inventaire BASIAS.
Gestion des ressources	Différents plans (plan de protection de l'atmosphère, plan climat-énergie, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, etc.) s'appliquent sur le territoire afin de mieux gérer	S'appuyer sur ces plans afin de prévenir les pollutions atmosphériques, les pollutions des eaux, etc.

	<p>les ressources énergétiques.</p> <p>La qualité de l'air à Ferrières-en-Brie est très satisfaisante.</p> <p>Les potentiels en énergie renouvelables tels que les potentiels en énergie solaire, géothermique ou éolienne sont satisfaisants à Ferrières-en-Brie.</p>	<p>Permettre le développement de l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire (solaire notamment).</p>
Gestion des déchets	<p>La commune de Ferrières-en-Brie est adhérente du Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Résidus Ménagers qui regroupe 26 communes.</p>	<p>Respecter les objectifs énoncés par le SIETREM : la réduction de l'enfouissement des déchets, la mise en place de techniques de valorisation et de recyclage limitant le recours à l'incinération et le respect de l'environnement.</p>

